

**Département des Pyrénées Atlantiques**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
De la commune de BRISCOUS**

**Séance du 11 mars 2020**

---

L'an deux mille vingt, le 11 mars à 18h30, les membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie de BRISCOUS, sous la présidence de Mme Annie LAGRENADE.

Présents : Fabienne AYENSA, Christine CHEVERRY-PALUAT, Danielle DASSÉ, Maryannick DOYHENARD, Monique ETCHEVERRY, Xabi IRIGOYEN, Didier JUILLET, Annie LAGRENADE, Stéphanie SIBERCHICOT, Rose URRIZA.

Absents : Sophie BAGNERIS (excusée), Christine BIZEAU (excusée), Agnès CELESTIN, Florence DOYHAMBEHERE (excusée), Sylvie JOCOU (excusée), Eliane ITHURBIDE (excusée), Paulette MONIEZ (excusée).

---

Mme Annie LAGRENADE, Vice-Présidente du C.C.A.S ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte rendu du CA du 18 décembre 2019. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n°1- Bilan d'activités CCAS 2019 et projets 2020**

La Vice-Présidente présente le bilan d'activités 2019 de l'ensemble des services du CCAS et les projets de l'année 2020, qui a été adressé à tous les membres du CA. Ce bilan n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

**DONNE** un avis favorable au bilan d'activités 2019 et projets 2020.

**Délibération n°2- Approbation du compte de gestion**

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, et avant l'approbation du Compte Administratif, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### Délibération n°3 - Approbation du compte administratif 2019

La Vice-Présidente s'étant retirée, le Conseil d'Administration, vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes:

<u>Fonctionnement</u>			<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	671 226,00	Dépenses	Prévu :	8 000,00
	Réalisé :	668 832,92		Réalisé :	
				Reste à réaliser :	8 000,00
Recettes	Prévus :	671 226,00	Recettes	Prévu :	8 000,00
	Réalisé :	670 951,28		Réalisé :	5 532,00
				Reste à réaliser :	699,79

### Résultats de l'exercice 2019

Fonctionnement :	2 118,36
Investissement :	5 532,00
Résultat global :	7 650,36

### Délibération n°4 - Affectation du résultat 2019

Afin de prévoir l'équilibre budgétaire, le Conseil d'Administration, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat pour l'exercice 2019 comme suit:

- Résultat de l'exercice :	2 118,36
- Excédent reporté :	25 810,56
Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	27 928,92
- Excédent d'investissement :	5 532,00
- Excédent reporté :	1 768,21
Soit un excédent d'investissement cumulé :	7 300,21
- Résultat global 2019 :	35 229,13
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001) :	7 300,21
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	20 928,92
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	7 000,00

### Délibération n°5 - Budget primitif 2020

Le budget primitif du CCAS, adopté à l'unanimité, s'établit à 689 552€ pour les dépenses de fonctionnement et à 15 000€ pour les dépenses d'investissement. Il est ajusté sur la base des grands axes suivants :

- Continuité des services de restauration, accueil périscolaire, accueil de loisirs et local jeunes,
- Pas d'augmentation des tarifs des services,
- Activités 3<sup>ième</sup> âge,
- Secours,
- Subvention LAGUNTZA.

### Délibération n°6 – Service civique

La Vice-présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de renouveler la demande d'agrément pour une période de trois ans afin d'engager deux agents pour accomplir un service civique pour une période de 6 à 12 mois et pour une durée hebdomadaire de travail fixée à 24h. Les missions proposées doivent viser un objectif d'intérêt général : intégrer des enfants en situation de handicap, favoriser des actions intergénérationnelles, promouvoir le lien social.

Le C.C.A.S doit s'engager dans le dispositif du contrat de service civique à organiser une formation civique et citoyenne, à accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir et à lui verser une indemnité mensuelle d'un montant de 107.58€.

Les contrats prendraient effet au 1<sup>er</sup> mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

**AUTORISE** la Vice-présidente à signer tout document à intervenir à cette fin.

**S'ENGAGE** à mettre en place toutes les actions prévues dans le dispositif du contrat de service civique

### Délibération n°7 – Ouverture de l'ALSH été 2020

Après avoir entendu, la Vice-Présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'ouvrir l'ALSH :

- du lundi 6 juillet 2020 au vendredi 31 juillet 2020 inclus
- du lundi 17 août 2020 au vendredi 28 août 2020 inclus

L'accueil de loisirs sera fermé le lundi 31 août pour préparer la rentrée 2020-2021.

### Question n°8 – Modification du règlement intérieur

Ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration.

Délibération n°9 – Convention d'objectifs crèche LAMINAK

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

**AUTORISE** la Vice-Présidente à signer la convention entre le C.C.A.S. et l'Association LAGUNTZA ETXERAT.

En pièce jointe, la convention d'objectifs pour l'année 2020.

**10/ Questions diverses :**

- Les membres du CA ont donné un avis favorable au projet éducatif territorial lors du CA du 23 janvier 2019. Compte tenu des élections municipales et du renouvellement du CA, il sera présenté aux nouveaux membres pour validation.

L'ordre du jour étant épuisé, fin du Conseil d'Administration à 20h.

Briscois le 19 mars 2020,

**C.C.A.S BRISCOUS**  
MAIRIE  
64240 BRISCOUS  
Tél : 05 59 31 78 34

La Vice-Présidente du C.C.A.S  
A.LAGRENADE

